Ville de
CHEZAL-BENOÎT

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11/07/2026
COMPTE-RENDU
N° 70

La séance est ouverte à : 07 Heures 30 Minutes
Présents : Mr MALET Philippe, MAIRE, Mmes : CHASSEIGNE Sylvie, MAUGUIN Nathalie, LEFEUVRE Jessika, PICOT Ingrid, ROGER Doriane, SUREL Delphine, MM : BOULET Jean, GAIGNIER Jean-Paul, LARA Hor-Fari, LEBRERO Roger, NICOLAZO Vincent, RABIER Benoît.

Excusé(s) : *Mme MOREAU Natacha, Mr ZUCCHI Cyril*

Secrétaire : Mme LEFEUVRE Jessika

1-DÉLIBÉRATION :

1- CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2E CLASSE NON TITULAIRE A TEMPS NON COMPLET

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :
Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.
Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Le contrat à durée déterminée (CDD) sera établi du 27/07/2026 au 10/09/2027 à raison de 14/35ème à l'équivalence de grade d'adjoint technique principal 2ème classe pour occuper les fonctions de préparation des repas à la cantine et entretient des locaux communaux.
L'agent sera rémunéré à l'indice brut 430/385.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal :
-DECIDE de créer un emploi d'adjoint technique principal 2ème classe contractuel à la date du 27/07/2026 pour une durée de 1 an 1 mois et 14 jours.
-CHARGE Monsieur le Maire de procéder au recrutement.

Affiché en mairie le 13/07/2026

Le Maire, Philippe MALET

La secrétaire de séance : Mme LEFEUVRE Jessika